

Inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB en septembre

L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation est notée sur Parcoursup pour chaque filière CPGE.

Comment vous inscrire ou vous réinscrire?

Les modalités seront précisément indiquées sur la page dédiée aux CPGE sur notre site web <u>ub-link.u-bourgogne.fr</u> (*Etudes puis M'inscrire – Me réinscrire*) à compter **du 1**^{er} **septembre 2021**.

Les inscriptions et réinscriptions sont prévues en ligne selon le calendrier ci-après (sous réserves de modifications ultérieures qui seront communiquées sur le site web) :

Calendrier rentrée 2021	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB après une inscription en 1 ^{ère} année
Du Me 1/09 au Di 12/09	Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne NB : Gestion spécifique en lien avec lycée agricole de Quétigny (hors Parcoursup)	
Du Lu 20/09 au Lu 01/11	Etape 2: Inscription en ligne (suite à l'étape 1 selon les délais indiqués)	Etape 1 : Réinscription en ligne (selon les résultats envoyés par les lycées)
Dans les 8 jours suivant l'inscription / la réinscription en ligne	Etape 3 : Activation de l'ENT Dépôt des pièces en ligne	Etape 2 : Le cas échéant, dépôt des pièces

Pour les retardataires, une nouvelle période est prévue comme suit :

Calendrier rentrée 2021	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB après une inscription en 1ère année
Du Lu 13/09 au Di 10/10	Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne	Idem période en continu ci-dessus du Lu 20/09 au Lu 01/11
Du Sa 16/10 au Lu 01/11	Etape 2 : Inscription en ligne (suite à l'étape 1 selon les délais indiqués)	Etape 1 : Réinscription en ligne (selon les résultats envoyés par les lycées)



Dans tous les cas, aucune inscription / réinscription ne pourra être prise en compte après : le 15 décembre 2021.

ATTENTION: Les élèves, inscrits en CPGE, qui ne se seraient pas inscrits à l'Université de Bourgogne conformément aux modalités indiquées perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes, y compris la validation d'études supérieures (minimum 2 inscriptions) et les dispositifs d'accès direct aux formations de l'uB.

Notez bien &

- Page inscription CPGE: https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/minscrire/procedures-inscription/procedure-dinscription-ou-reinscription-pour-les-eleves-de-cpge.html
- Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation Mail : regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr

mail: guichet-unique@u-bourgogne.fr

Récupération des identifiants ENT – Depuis l'ENT http://ent.u-bourgogne.fr cliquez sur "Mon compte" puis "Étudiant" et suivez la procédure "Perte de mot de passe"



Mise à jour du 28/05/2021